

Espace Autonomie

anciennement **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)**

Lieu d'information, d'accueil et d'orientation, l'Espace Autonomie est destiné aux personnes âgées et aux adultes en situation de handicap et à leurs aidants pour accompagner la perte d'autonomie.



MODALITÉS D'ACCÈS

Public concerné: Personnes de plus de 60 ans et les adultes en situation de handicap présentant une perte d'autonomie et leurs aidants.

Critères d'admission: Les Espaces Autonomie interviennent sur un territoire défini par le Conseil Départemental. Soit la personne aidée, soit l'aidant doivent habiter ce secteur pour bénéficier des services le concernant. Ces dispositifs n'interviennent pas dans l'urgence et ne se substituent pas aux services sociaux de droit commun: Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Espace départemental des Solidarités (EDS), service social hospitalier, etc.

Comment faire la demande: Il faut prendre rendez-vous pour conseils et/ou informations par téléphone ou par e-mail auprès de l'Espace Autonomie. Un entretien personnalisé sera proposé par téléphone ou au domicile du demandeur.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Statut et financement: Selon les départements, la gestion des Espaces Autonomie est assurée directement par le Conseil Départemental ou déléguée à un organisme privé non lucratif.

Participation du public: C'est un dispositif gratuit pour le public.

Professionnel·le·s de la structure: Les équipes sont composées de personnels administratifs en charge de l'accueil, de l'information, de l'orientation du public et de l'animation du réseau des professionnels. Des travailleu·euse·s sociaux·ales en charge de l'évaluation des situations et de la coordination des actions viennent compléter l'équipe.



REMARQUE

Les 7 CLIC du Val-de-Marne sont désormais dénommés Espaces Autonomie et accueillent les personnes adultes en situation de handicap en plus du public initial des personnes de plus de 60 ans et de leurs aidants. Sur certains départements, ils sont aussi dénommés Pôle Autonomie Territorial (PAT) ou Maisons des Aînés et des Aidants (M2A).

MISSIONS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'objectif de l'Espace Autonomie est de faciliter l'accès aux droits et aux services appropriés:

- accueillir, informer et orienter les personnes en perte d'autonomie et leur entourage;
- évaluer les besoins et les difficultés de la personne et aider à l'élaboration des projets de vie;
- promouvoir des actions de prévention et de soutien destinées aux personnes et à leurs proches aidants;
- mettre en place et coordonner la mise en place des interventions des acteurs du domicile ne nécessitant pas de suivi intensif ni de longue durée;
- animer le réseau de professionnels pour favoriser le partage d'informations et le travail en partenariat;
- assurer un rôle de conseil et d'expertise auprès des professionnels.

Les Espaces Autonomie proposent des actions spécifiques à destination des aidants et des professionnels: groupes de parole, formations, conférences, etc.